RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Directeur / Directrice des services pénitentiaires

Maintenant la sécurité dans son établissement, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires encadre les personnels et coordonne les actions (visites, formations, ateliers) de la vie des personnes détenues. L'objectif ? Préparer leur réinsertion.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Salaire débutant : **2230 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Chef / cheffe d'établissement pénitentiaire

Secteurs professionnels : Droit et justice, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du service public, J'aime organiser, planifier



© NIKOLA FIFIC/Stock.Adobe.com

Le métier

Garantir la sécurité

La mission du directeur ou de la directrice des services pénitentiaires est de faire respecter les règles et l'ordre au sein de son établissement afin de garantir la sécurité des personnes. Pour cela, il ou elle doit suivre des protocoles stricts et régler les tensions avec ou entre les détenus ou les détenues. Ce professionnel ou cette professionnelle orchestre le quotidien des personnes visées par une mesure restrictive ou privative de liberté. Les différentes activités (ateliers, formations, visites…) qui rythment leur journée constituent une étape vers leur réinsertion.

Diriger les équipes

Le directeur ou la directrice des services pénitentiaires encadre l'ensemble des personnels de son établissement, qu'il s'agisse des surveillants et des capitaines pénitentiaires, en tenue, ou des personnels administratifs. Il ou elle doit gérer le service des ressources humaines en veillant au dialogue social. Parallèlement, il lui faut s'occuper des aspects financiers et budgétaires de son établissement.

Tisser des liens avec les partenaires extérieurs

Interface entre la prison et les interlocuteurs ou les interlocutrices à l'extérieur (magistrats, avocats, policiers, médecins, associations…), le directeur ou la directrice des services pénitentiaires organise régulièrement avec ces professionnels ou ces professionnelles des réunions dont l'objectif est d'améliorer la politique pénitentiaire de son établissement.

Compétences requises

Diplomatie et fermeté

Gérer un établissement pénitentiaire, c'est maintenir l'équilibre entre les décisions liées au maintien de l'ordre, qui reste une priorité, et un volet relationnel, humain, tout aussi essentiel. Le directeur ou la directrice des services pénitentiaires doit être à l'écoute pour répondre aux demandes des personnels, entendre les revendications des détenus ou des détenues, et satisfaire les ordres de la direction régionale. Habile en négociation, il lui faut se montrer ferme pour faire appliquer les règles, et diplomate pour apaiser les tensions. Son autorité naturelle et son sens du contact lui permettent

de dialoguer, de débattre, et de motiver ses équipes. L'établissement pénitentiaire est à l'image de la manière dont son directeur ou sa directrice le pilote.

Modération et réactivité

Le sens de la mesure et le goût pour l'action sont des qualités nécessaires à ce poste. Dynamisme et réactivité sont indispensables pour mettre en œuvre la politique de prise en charge des détenus ou des détenues dans les meilleures conditions.

Où l'exercer ?

Au rythme de la prison

L'action, l'imprévu, la gestion des crises, ou simplement des équipes, caractérisent le quotidien du directeur ou de la directrice des services pénitentiaires, même s'il existe de grandes différences d'un établissement à l'autre. Il ou elle partage son temps entre son bureau, les réunions (où sont gérées les questions administratives et financières) et enfin le terrain (rencontres des personnels, des détenus, des responsables d'associations, des professionnels de la réinsertion…).

En équipe avant tout

Sans ses équipes et sans leur adhésion, le directeur ou la directrice ne pourrait pas exercer son métier correctement. Au quotidien, il ou elle s'appuie, de jour comme de nuit, sur les agents pénitentiaires présents sur place, dont la mission est d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement. Le directeur ou la directrice des services organise des points quotidiens avec la direction et les chefs de détention. Évoluant dans un milieu très encadré, il ou elle doit respecter les décisions de sa hiérarchie et l'informer des initiatives prises.

Mobilité de poste

Le directeur ou la directrice des services pénitentiaires est un ou une cadre fonctionnaire de catégorie A. La mobilité caractérise le déroulement de sa carrière puisqu'il lui faut régulièrement changer de poste, avec la possibilité d'alterner poste opérationnel (en prison) et service fonctionnel (dans l'administration).

Les études

Après le bac

3 ans pour préparer une licence de droit (de préférence), puis formation de 2 ans à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire), après réussite au concours de recrutement.

bac + 3

→ Licence mention droit

Emploi et secteur

Beaucoup de candidats, peu de places

L'accès à la formation et au métier est conditionné par la réussite à un concours sélectif. C'est le ministère de la Justice qui décide du nombre de places ouvertes au concours. Chaque année, seules quelques dizaines de postes sont accessibles. Une fois en poste, le directeur ou la directrice des services pénitentiaires est soumis ou soumise au Code déontologique de sa profession.

Des évolutions possibles

Plusieurs possibilités d'évolution de carrière s'offrent au directeur ou à la directrice. Après avoir généralement débuté au sein de l'équipe de direction d'un établissement, il ou elle peut diversifier son parcours en devenant chef ou cheffe d'établissement pénitentiaire, chef ou cheffe d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation, cadre à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire) ou à la direction centrale de l'administration pénitentiaire. Il ou elle peut encore accéder à la direction interrégionale ou à la direction fonctionnelle des services pénitentiaires.

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant *

À partir de 2230 euros brut par mois, hors primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Site du ministère de la Justice.

Site de l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire).

Centres d'intérêt

J'aime diriger →

J'ai le sens du service public →

J'aime organiser, planifier →

Autres métiers à découvrir

Technicien du ministère de la justice

Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation

Capitaine pénitentiaire

Surveillant de centre pénitentiaire

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation